

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PREFECTURE DU VAL-D'OISE

### ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT PLUVIAL DU BASSIN VERSANT DU SAUSSERON SUR LES COMMUNES DE VALMONDOIS ET PARMAIN

Par arrêté préfectoral n°12440 en date du **11 juin 2015**, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise a prescrit l'ouverture d'une enquête publique **du 31 août au 30 septembre 2015 inclus**, pour l'élaboration du plan de prévention des risques naturels d'inondation par ruissellement pluvial du bassin versant du Sausseron sur le territoire des communes de Valmondois et Parmain.

Par décision en date du 12 mai 2015 la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné :

- M. Ronan HEBERT, commissaire enquêteur titulaire pour diligenter cette enquête publique.
- M. Bernard AMANS, commissaire enquêteur suppléant, en cas d'empêchement de M. Ronan HEBERT.

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Valmondois et en mairie de Parmain. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux des mairies concernées et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Il pourra également adresser ses observations par écrit, à l'attention exclusive de M. Ronan HEBERT en mairie de Valmondois, 28 grande rue 95760 VALMONDOIS, siège de l'enquête. Le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise ([www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)).

M. Ronan HEBERT assurera les permanences suivantes :

– en mairie de Valmondois:

- **le samedi 5 septembre 2015 de 9h à 12h,**
- **le mardi 15 septembre 2015 de 16h à 19h,**

– en mairie de Parmain:

- **le samedi 12 septembre 2015 de 9h à 12h,**
- **le mercredi 30 septembre 2015 de 14h à 17h.**

L'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique est mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise.

Le présent avis est publié par les soins du préfet du Val-d'Oise et en caractères apparents, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Val-d'Oise. Le même avis est affiché dans les communes de Valmondois et Parmain au moins 15 jours avant le début de l'enquête, soit le 16 août 2015 et devra le rester jusqu'à la fin de celle-ci, soit le 30 septembre 2015 inclus. Il sera publié sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise ([www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr))